

Compte-rendu de l'assemblé générale du FSE du Lycée Blaise Pascal à Orsay, tenue au lycée le 24 septembre 2012.

Présents

Bellocq Anne-Laure
Drumel Brigitte (Trésorière adjointe)
Germain Matthieu
Guetta Sophie (Proviseur adjoint)
Jaanimagi Christian
Ladousse Sylvain
Malefant Isabelle
Martinez Angèle
Mellouk Ikram
Missenard Didier (Président)
MoussardCarlsen Anthony
Ponsonnet Geneviève (Trésorière)
Rossillon Françoise
Sirjean Fabien
Tomi Marie-Ange (Proviseur)
Troxler Louis

En préambule, est évoqué l'avenir du FSE, qui doit se transformer en Maison des Lycéens à la rentrée 2013. L'année 2012-2013 sera donc une année de transition, où le fonctionnement de l'association restera dans ses grandes lignes analogue à ce qu'il a été l'an dernier.

Du point de vue budgétaire, les réserves et les cotisations versées sont suffisantes pour assurer cette année les actions financées les années précédentes, tout en préservant des fonds permettant à la Maison des Lycéens de commencer sereinement son activité en septembre 2013.

Bilan des Ateliers

Un bilan prospectif des divers ateliers a été réalisé :

- *Atelier théâtre (responsable : F. Rossillon)*

L'an dernier, la subvention rectoriale ayant été supprimée, c'est le foyer qui a pris en charge la rémunération de l'animateur (un peu plus de 4000€). Pour cette année, le lycée a initié une demande de subvention à la région : si cette demande n'aboutit pas, le FSE continuera à financer suffisamment la rétribution de l'animateur.

- *Atelier Jonglage (responsable : S. Ladousse)*

Né l'an dernier, cet atelier a réuni quelques participants, les vendredis au gymnase. Cette année, un autre créneau est recherché le mercredi après-midi. Du matériel avait été acheté par le Foyer : en bon état, il servira cette année.

- *Atelier Musique (responsable : C. Jaanimagi)*

La salle de répétition mise à disposition des groupes constitués a fonctionné l'an dernier de manière inégale. Le matériel présent s'est dégradé, et il manque en particulier des micros.

Comme du matériel de musique et de sonorisation a été acheté pour plusieurs instances (orchestre, atelier du FSE, manifestations), un bilan semble nécessaire : M. Kariyanga est chargé d'une recension. Ensuite, si nécessaire, le foyer achètera le matériel nécessaire au fonctionnement de l'atelier.

- Atelier Danse (responsable : M. Germain)

Fonctionnant déjà l'an dernier, l'atelier va ouvrir en proposant deux styles de danse différents, le mercredi après-midi, en salle de cafeteria. Il est rappelé que seul l'animateur bénévole, un ancien élève, est autorisé à entrer au lycée : l'atelier n'est pas ouvert aux jeunes non scolarisés à Blaise Pascal.

- Atelier Math en Jeans

L'atelier a fonctionné l'an dernier avec une quinzaine d'élèves ; la participation au congrès de Poitiers a été le moment phare de l'année. Cette année, c'est une trentaine d'élèves qui participent à l'atelier, encadrés par 4 enseignants, du lycée et de l'université Paris sud. Le FSE a subventionné les dépenses liées au congrès de Poitiers ; cette année, le congrès ayant lieu à Orsay, seule l'inscription devra être subventionnée.

- Atelier Video (responsable : S. Ladousse)

La perspective de l'ouverture d'un atelier Video a été évoquée, puisque la MJC d'Orsay est demandeuse de partenariat, aussi bien pour ce qui est d'une initiation à la culture cinématographique de type ciné club (avec M. Magen, directeur de la MJC), qu'en collaboration avec l'atelier Video de la MJC.

S. Ladousse est à l'origine de cette proposition.

Renouvellement du bureau

Est proposé pour le bureau de l'année 2012-2013 :

Président : D. Missenard

Trésorière : G. Ponsonnet

Trésorière adjointe : B. Drumel

Membres du bureau :

- A-L. Bellocq ;
- S. Guetta ;
- S. Ladousse ;
- I. Mellouk ;
- L. Troxler.

L'ensemble du bureau est élu à l'unanimité des présents.

Financement des sorties

Le foyer continuera à financer les transports des sorties scolaires ; néanmoins, de manière à planifier dans le temps les dépenses, il est demandé aux organisateurs de ces sorties de les prévoir trimestriellement, et d'en prévenir le bureau du FSE. Ceci ne concerne pas les sorties déjà planifiées comme actions éducatives et présentées au Conseil d'Administration du Lycée.

Pour les voyages, une subvention correspondant aux frais d'un élève est possible, dans la limite d'une occurrence par classe et par année scolaire.

Du point de vue organisationnel, les dépenses seront autorisées par le bureau, représenté par le président et l'un des trésoriers contrairement aux années précédentes. L'interlocuteur des organisateurs de sorties et voyages reste la direction du Lycée en matière d'autorisation ; celle-ci transmet les demandes de financement au bureau du FSE. Dans un souci de transparence et pour permettre la transition avec la MDL, les élèves seront associés et un blog du FSE sera créé, où l'affichage des dépenses sera actualisé en temps réel : un lien public sera inséré sur le site du lycée pour y accéder.

Compte-rendu : D. Missenard